

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2019**

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 50
--------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-neuf, le huit novembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle des fêtes de l'Espace « les Chênes » à CRAC'H.

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Bruno GOASMAT à Christiane MOULART, François GRENET à Aurélie QUEIJO, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Michel JALU à Odile ROSNARHO, François LE COTILLEC à Jean-François GUEZET, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Serge CUVILLIER, Yvonnick GUEHENNEC, Kaourintine HULAUD, Roger JOFES, Laurence LE DUVEHAT, Jean-Maurice MAJOU.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/133	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Ronan LE DELEZIR, Secrétaire de séance.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/134	Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019.	Approuver le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/135	Accompagnement à l'installation de Maisons d'Assistants Maternels	DECIDE : - de créer un dispositif de soutien financier à l'ouverture de Maisons d'Assistants Maternels, dans les conditions suivantes : - Versement à l'association gestionnaire de la MAM, constituée dans ce cadre, d'une somme forfaitaire calculée à hauteur de 500 € par assistant maternel exerçant dans la MAM, en une seule fois à l'ouverture de la MAM (l'arrivée ultérieure d'un nouvel assistant maternel n'emporte pas de nouveau versement) ; - Le règlement se fait sur présentation: o du dossier de demande de subvention aux associations dûment complété ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> o d'une copie de la publication de la création de l'association au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAF) ; o des statuts de l'association ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
N° 2019DC/136	Adhésion à l'association Réseau CAREL	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adhérer au réseau Carel et de bénéficier ainsi des services de l'association pour obtenir de meilleures offres lors de l'acquisition des ressources numériques par la Communauté de communes ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Étaient présents : Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Bernard BODIC, Paul CHAPEL, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Olivier LEPICK, Chantal MAHIEUX, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Joseph ROCHELLE, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Azaïs TOUATI, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc CHIFFOLEAU à Monique THOMAS, Bruno GOASMAT à Christiane MOULART, François GRENET à Aurélie QUEIJO, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Michel JALU à Odile ROSNARHO, François LE COTILLEC à Jean-François GUEZET, Andrée VIELVOYE à Philippe LE RAY, Valérie VINET-GELLE à Azaïs TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel BELZ, Serge CUVILLIER, Yvonnick GUEHENNEC, Kaourintine HULAUD, Roger JOFES, Jean-Maurice MAJOU.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 56	Présents : 42	Votants : 51
--------------------------	---------------	--------------

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/137	Adoption des statuts de l'association Valorisation du Patrimoine	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les statuts de l'association pour la Valorisation du patrimoine du Pays d'Auray ; - d'adhérer à l'association pour la Valorisation du patrimoine du Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à la majorité (2 Abstentions : Bernadette DESJARDINS et Jean-Michel GUEDO)</i>
N° 2019DC/138	Validation de la grille tarifaire 2020 du Golf Saint-Laurent	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la grille tarifaire du Golf de Saint-Laurent 2020 jointe en annexe ; - d'autoriser M. le Président à signer les actes afférents. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/139	Délégation de Service Public relative à l'Office de tourisme intercommunal : rapport d'activité 2017-2018	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du rapport d'activité 2017-2018 de l'Office de tourisme intercommunal ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/140	Modification du représentant de la Communauté de communes à l'association	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner M. le Président en lieu et place de M. Bernard HILLIET, en tant que titulaire pour siéger en qualité de membres de droit ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	« Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan »	- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
N° 2019DC/141	Fixation du prix de vente d'un terrain situé dans le Parc d'activités de Porte Océane 2 à Brec'h	DECIDE : - de fixer le prix de vente d'une partie de la parcelle ZR 393 d'une surface de 102 m ² , située sur la Commune de Brec'h, Parc d'activités de Porte Océane 2, 38 rue du Danemark, à 75 €/m ² HT ; - de fixer le prix de vente d'une partie de la voie en impasse d'une surface de 258 m ² (en cours de déclassement), située sur la Commune de Brec'h, Parc d'activités de Porte Océane 2, 38 rue du Danemark, à 75 €/m ² HT ; - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/142	Avis de la Communauté de communes sur les dérogations au repos dominical à l'initiative du Maire	DECIDE : - de donner un avis favorable sur toute dérogation au repos dominical à l'initiative du Maire, et notamment pour l'année 2020 sur les demandes de : - la Commune d'Auray : les dimanches 12 janvier, 28 juin, 30 août, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 ; - la Commune de Locmariaquer : les 21 et 28 juin, 5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 16, 23 et 30 août 2020, 6 septembre 2020 ; - la Commune de Quiberon : le 19 avril, 5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 16, 23 et 30 août, 20 et 27 décembre 2020 ; - la Commune de Saint-Pierre Quiberon : le 3 mai, les 5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 16, 23 et 30 août, 20 et 27 décembre 2020 ; - d'autoriser M. le Président à informer les Maires concernés de cet avis et à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/143	Avenant n°1 au Contrat de ville 2015-2020 et avenants aux conventions connexes	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer : • l'avenant n° 1 au Contrat de ville en annexe, • les avenants aux conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Gestion Urbaine de Proximité en annexes, • tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/144	Déploiement d'outils opérationnels pour accompagner le parcours résidentiel des jeunes sur le territoire – Plan de financement pour demande de financement LEADER	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès de la Région et de l'Europe, dans le cadre du contrat de partenariat Europe/Région/Pays d'Auray pour le projet « Déploiement d'outils opérationnels pour accompagner le parcours résidentiel des jeunes sur le territoire » ; - de valider le plan de financement suivant :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Dépenses réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Dépenses de personnel (équivalent 0,5 ETP)	30 591,70	86,96
Coûts indirects (forfait 15 %)	4 588,75	13,04
Total	35 180,45	100
Recettes		
Financeurs (co-financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe FEADER LEADER	28 144,36	80
Autofinancement public	7 036,09	20
Total	35 180,45	100

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/145	Avenant n°2 au Contrat d'objectifs « Plateforme de rénovation énergétique de l'habitat » avec l'ADEME	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de financement – contrat d'objectifs n°1425C0237 d'attribution avec l'ADEME pour accompagnement du projet de plateforme locale de rénovation de l'habitat – Année 3, jusqu'au 31 décembre 2019 ; - de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/146	Aides à l'amélioration de l'habitat (Parc privé) Règlement posant les modalités d'attribution et de versement	DECIDE : - d'adopter les modalités d'attribution des aides communautaires ci-jointes à compter du 15 novembre 2019, en lieu et place des modalités définies dans la délibération n°2018DC/059 relative aux aides à l'amélioration de l'habitat (Parc privé) ; - d'autoriser M. le Président à signer les arrêtés de subvention des présents dispositifs, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/147	Présentation du rapport d'activité du Parc Naturel Régional du Morbihan	DECIDE : - de prendre acte du Rapport d'activité du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan pour l'année 2018 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/148	Arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial après avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale	DECIDE : - d'arrêter le Plan Climat Air Energie Territorial composé des pièces jointes en annexe, prenant en compte les remarques et la demande de complétude de l'Autorité environnementale ; - d'autoriser M. le Président à : • saisir M. le Préfet de Région et M. le Président du Conseil régional pour avis ; • à engager la procédure de participation du public par voie électronique définie à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement et dont les modalités seront précisées par arrêté ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		- de donner tout pouvoir et d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	
N° 2019DC/149	Appel à Manifestation d'Intérêt pour une gestion durable du trait de côte	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer les conventions d'engagement avec la DREAL, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/150	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Pluvigner après enquête publique	DECIDE : - d'approuver le zonage d'assainissement pour la commune de Pluvigner tel qu'il est présenté dans la carte annexée ; - de transmettre copie de ce zonage à la commune pour annexion à son Plan Local d'Urbanisme ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/151	Désignation de représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat de l'Eau du Morbihan	DECIDE : - de désigner les dix représentants actuels d'Auray Quiberon Terre Atlantique suivants pour siéger au sein du Comité syndical d'Eau du Morbihan : - M. Jean Loïc BONNEMAINS, - M. Jean-Claude BOUQUET, - M. Olivier COJAN, - M. Roland GASTINE, - M. Michel JEANNOT, - M. Hervé LE GLOAHEC, - M. Joseph LE MEUT, - M. Philippe LE RAY, - M. Yves SAINT JALMES, - M. Franck VALLEIN. - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/152	Transformation du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal en syndicat porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	DECIDE : - d'adopter les statuts du Syndicat mixte joints à la présente délibération ; - d'adhérer au Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel ; - d'autoriser M. le Président à signer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/153	Conventions de partenariat et de financement pour le déploiement de l'éclairage public, de la basse tension et des fourreaux téléphoniques sur l'emprise du pôle d'Echange Multimodal de la gare TGV	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer : • les conventions de partenariat ainsi que des conventions de financement et de réalisation liées aux aménagements cités ci-dessus ; • l'engagement de contribution lié aux travaux cités ci-dessus ; • tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/154	Auray-Bus : modification de la convention de	communautaire DECIDE :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	partenariat relative à la tarification sociale sur le réseau de transport Auray-Bus	<ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'intégration en tant que nouveaux bénéficiaires les demandeurs d'asile (et leurs enfants) et les personnes ayant une pension d'invalidité ; - d'approuver l'avenant n°1 de la convention de partenariat relative à la tarification sociale applicable sur le réseau Auray-Bus en intégrant ces nouveaux ayants droit ; - d'approuver la modification de l'annexe de la délibération n°2016DC/005 du 12 février 2016 adoptant les tarifs des services publics dont Auray-Bus ; - d'autoriser M. le Président à signer cet avenant n°1 aux conventions de partenariat avec chacune des trois Communes concernées, ainsi que tout document y afférent. 	
N° 2019DC/155	Convention d'occupation du Domaine Public relative à l'antenne INFRACOS située sur le château d'eau du Parc en Escop à Auray	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société INFRACOS portant sur la gestion d'équipements de communication sur le château d'eau de Parc en Escop à AURAY, propriété de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, moyennant une redevance annuelle de 4 400 € HT, indexée de 1% chaque année, pour une durée de 12 ans, prorogée tacitement par périodes successives de 6 ans à chaque fois, dans la limite de 2 renouvellements ; - de préciser que les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération ; - de donner tous pouvoirs pour signer les accords de travaux sur la durée mentionnée dans cette convention, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/156	Convention d'occupation du Domaine Public relative à l'antenne Orange située sur le château d'eau de Parc en Escop à Auray	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société ORANGE portant sur la gestion d'équipements de communication sur le château d'eau d'AURAY, propriété de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, moyennant une redevance annuelle de 4 820 € HT, indexée de 1% chaque année, pour une durée de 12 ans, prorogée tacitement par périodes successives de 6 ans à chaque fois, dans la limite de 2 renouvellements ; - de préciser que les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération ; - de donner tous pouvoirs pour signer les accords de travaux sur la durée mentionnée dans cette convention, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

<p>N° 2019DC/157</p>	<p>Convention d'occupation du Domaine Public relative à l'antenne INFRACOS située sur le château d'eau, rue du Gohlenn à Landévant</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société INFRACOS portant sur la gestion d'équipements de communication sur le château d'eau de LANDÉVANT, propriété de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, moyennant une redevance annuelle 4 400 € HT, indexée de 1% chaque année, pour une durée de 12 ans prorogée tacitement par périodes successives de 6 ans, dans la limite de 2 renouvellements ; - de préciser que les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération ; - de donner tous pouvoirs pour signer les accords de travaux sur la durée mentionnée dans cette convention, ainsi que tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2019DC/158</p>	<p>Convention d'occupation du Domaine Public relative à l'antenne Orange située sur le château d'eau, rue du Gohlenn à Landévant</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de résilier la convention d'occupation du domaine public signée le 30 décembre 2008 et arrivant à échéance le 31 décembre 2020 ; - d'approuver la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société ORANGE portant sur la gestion d'équipements de communication sur le château d'eau de LANDÉVANT, propriété de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, moyennant une redevance annuelle de 5 600 € HT, indexée de 1% chaque année, pour une durée de 12 ans, prorogée tacitement par périodes successives de 6 ans à chaque fois, dans la limite de 2 renouvellements ; <p>Les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préciser que les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération ; - de donner tous pouvoirs pour signer les accords de travaux sur la durée mentionnée dans cette convention, ainsi que tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
<p>N° 2019DC/159</p>	<p>Convention d'occupation du Domaine Public relative à l'antenne Orange située sur le château d'eau, impasse du Château d'eau à Etel</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société ORANGE portant sur la gestion d'équipements de communication sur le château d'eau d'ETEL, propriété de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, moyennant une redevance annuelle de 4 840 € HT, indexée de 1% chaque année, pour une durée de 12 ans, prorogée tacitement par périodes successives 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		de 6 ans à chaque fois, dans la limite de 2 renouvellements ; - de préciser que les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération ; - de donner tous pouvoirs pour signer les accords de travaux sur la durée mentionnée dans cette convention, ainsi que tout document y afférent.	
N° 2019DC/160	Convention d'occupation du Domaine Public relative à l'antenne INFRACOS située sur le château d'eau de Lann er Veleign à Locmariaquer	DECIDE : - d'approuver la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de la société INFRACOS portant sur la gestion d'équipements de communication sur le château d'eau de Lann er Veleign à Locmariaquer, propriété de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, moyennant une redevance annuelle de 4 400 € HT, indexée de 1% chaque année, pour une durée de 12 ans, prorogée tacitement par périodes successives de 6 ans à chaque fois, dans la limite de 2 renouvellements ; - de préciser que les modalités de gestion de ces matériels figurent dans la convention annexée à la présente délibération ; - de donner tous pouvoirs pour signer les accords de travaux sur la durée mentionnée dans cette convention ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2019DC/161	Mise en réseau des médiathèques et bibliothèques transfert du matériel informatique	DECIDE : - de transférer aux communes qui ont adhéré au service commun des Bibliothèques et Médiathèques du territoire, le matériel informatique conformément au tableau ci-dessous :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Objet	Compte	Montant
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE AURAY	2183	3 166,09 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE BELZ	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE BREC'H	2183	3 269,29 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE CAMORS	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE CRAC'H	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE ERDEVEN	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE ETEL	2183	3 420,52 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE HOEDIC	2183	3 135,82 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE HOUAT	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE LANDAUL	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE LANDEVANT	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE LOCMARIAQUER	2183	2 493,49 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE LOCOAL MENDON	2183	3 269,29 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE PLOEMEL	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE PLOUHARNEL	2183	3 523,72 €

ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE PLUMERGAT	2183	3 523,72 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE PLUNERET	2183	3 166,09 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE PLUVIGNER	2183	3 022,01 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE QUIBERON	2183	3 269,29 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE SAINT-PIERRE QUIBERON	2183	2 991,73 €
ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE SAINTE-ANNE D'AURAY	2183	3 166,09 €
		69 606,91 €

- d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à ce transfert.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/162	Attributions de compensation définitives	DECIDE : - de fixer les attributions de compensation définitives 2019 selon le tableau suivant au regard de l'évaluation des charges et recettes transférées arrêtée par la CLECT :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	AC de référence 2018 (1)	Taxe de séjour (2)	Transfert RAM LAEP (3)	AC de référence 2019 (4 = 1 + 2 + 3)	Cout IDS 2018 (5)	AC définitives 2019 (= 4 + 5)
AURAY	2 148 353 €	43 129	- 12 300	2 179 182 €		2 179 182 €
BELZ	251 060 €			251 060 €	- 24 031	227 029 €
BRECH	308 018 €		- 8 161	299 857 €	- 34 322	265 535 €
CAMORS	90 891 €		- 3 585	87 306 €	- 16 920	70 386 €
CARNAC	2 823 441 €			2 823 441 €		2 823 441 €
CRACH	441 157 €	22 760		463 917 €	- 24 763	439 154 €
ERDEVEN	167 553 €	133 260		300 813 €	- 24 471	276 342 €
ETEL	165 030 €	17 620		182 650 €	- 13 908	168 742 €
HOEDIC	33 401 €	8 970		42 371 €	- 418	41 953 €
HOUAT	47 248 €	9 740		56 988 €	- 2 405	54 583 €
LA TRINITE SUR MER	961 495 €			961 495 €	- 23 843	937 652 €
LANDAUL	150 233 €		- 4 560	145 673 €	- 14 348	131 325 €
LANDEVANT	505 238 €		- 6 679	498 559 €	- 19 200	479 359 €
LOCMARIAQUER	191 400 €	67 663		259 063 €	- 25 746	233 317 €
LOCOAL MENDON	282 314 €			282 314 €	- 23 174	259 140 €
PLOEMEL	139 491 €	21 840		161 331 €	- 36 978	124 353 €
PLOUHARNEL	346 816 €	68 336		415 152 €	- 18 112	397 040 €
PLUMERGAT	67 717 €		- 6 612	61 105 €	- 11 043	50 062 €
PLUNERET	343 650 €	3 923	- 24 767	322 806 €	- 22 149	300 657 €
PLUVIGNER	896 569 €		- 8 562	888 007 €	- 31 477	856 530 €
QUIBERON	2 514 278 €	467 905	- 2 496	2 979 687 €	- 37 752	2 941 935 €
SAINTE PHILIBERT	371 918 €	47 582		419 500 €	- 11 524	407 976 €
ST PIERRE QUIBERON	929 300 €	99 244	- 1 040	1 027 504 €	- 34 008	993 496 €
STE ANNE D'AURAY	67 365 €	7 640	- 2 257	72 748 €	- 15 226	57 522 €
TOTAL	14 243 936	1 019 612	- 81 019	15 182 529	- 465 819	14 716 710 €

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/163	Décision modificative n°2 sur le Budget principal, le Budget annexe assainissement collectif et le Budget annexe Parcs d'activités	DECIDE : - d'approuver la décision modificative n°2 sur le Budget principal dans les conditions suivantes :	Délibération adoptée à l'unanimité

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
66-6688/01-Autres charges financières	195 000,00 €	74-74833/020-Compensation de fiscalité	41 800,00 €
014-739211/020-Attributions de compensation	40 800,00 €		
023/01-Virement à la section d'investissement	- 194 000,00 €		
Total dépenses de fonctionnement	41 800,00 €	Total recettes de fonctionnement	41 800,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16-166/01-Refinancement de dette	1 570 000,00 €	021/01-Virement de la section de fonctionnement	- 194 000,00 €
041-166/01-Refinancement de dette	195 000,00 €	041/1641/01-emprunts en euros	195 000,00 €
Opération 17-2031/815-Frais d'études	1 000,00 €	16-166/01-Refinancement de dette	1 765 000,00 €
Total dépenses d'investissement	1 766 000,00 €	Total recettes d'investissement	1 766 000,00 €

- d'approuver la décision modificative n°2 sur le Budget Assainissement collectif dans les conditions suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
66-6688/01-Autres charges financières	17 000,00 €	70-704-Travaux	22 000,00 €
012-6411-Salaires, appointements, commissions de base	22 000,00 €		
023/01-Virement à la section d'investissement	- 17 000,00 €		
Total dépenses de fonctionnement	22 000,00 €	Total recettes de fonctionnement	22 000,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16-166/01-Refinancement de dette	483 000,00 €	021/01-Virement de la section de fonctionnement	- 17 000,00 €
041-166/01-Refinancement de dette	17 000,00 €	041/1641/01-emprunts en euros	17 000,00 €
		16-166/01-Refinancement de dette	500 000,00 €
Total dépenses d'investissement	500 000,00 €	Total recettes d'investissement	500 000,00 €

- d'approuver la décision modificative n°2 sur le Budget Parcs d'activités dans les conditions suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
66-6688/01-Autres charges financières	145 000,00 €		
023/01-Virement à la section d'investissement	- 145 000,00 €		
043-608/01-frais accessoires	145 000,00 €	043-796/01-Transferts de charges financières	145 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	145 000,00 €	Total recettes de fonctionnement	145 000,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16-166/01-Refinancement de dette	1 241 000,00 €	021/01-Virement de la section de fonctionnement	- 145 000,00 €
041-166/01-Refinancement de dette	145 000,00 €	041/1641/01-emprunts en euros	145 000,00 €
		16-166/01-Refinancement de dette	1 386 000,00 €
Total dépenses d'investissement	1 386 000,00 €	Total recettes d'investissement	1 386 000,00 €

- de charger le M. le Président et le comptable assignataire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2019DC/164	Mise à jour du tableau des emplois - Création d'un emploi de « chargé(e) de la commande publique »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer à compter du 1er janvier 2020 un emploi de « chargé(e) de la commande publique » à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative sur le grade d'attaché territorial. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le traitement sera calculé au maximum par référence l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>